



Nous n'avons pas trouvé d'étude sur l'impact de la surpêche ni sur les causes, notamment des facteurs biotiques (représentant l'ensemble des interactions du vivant sur le vivant dans les écosystèmes marins) sur le déclin vertigineux du stock de migrateurs dans l'Océan. D'autre part, les espèces amphihalines sont de tailles bien plus modestes lors de leur retour dans le milieu dulçaquicole (eau douce) et enfin, leur calendrier de migration a changé depuis 30 ans.

Depuis le classement des cours d'eau en 2012, le seul postulat écolo-administratif fut de rendre les seuils de moulins et les chaussées d'étangs responsables et coupables de tous les maux.

Une croyance érigée en « preuve », reprise dans le plan d'action des SDAGE.

Un programme téméraire aveugle consistant à détruire les ouvrages hydrauliques sur des fonds publics a été mis en œuvre en ne tenant pas compte du fait que ces espèces passent 2/3 de leur vie dans l'océan

Les non-sens des doctrines partisans apparurent vite au grand jour :

- l'Etat préconise les énergies renouvelables mais le ministère de l'écologie bloque les projets de petite production hydroélectrique décarbonée,
- les préfets signent des arrêtés sécheresse mais signent en même temps des autorisations de destructions de plans d'eau, sans jamais s'interroger sur cette contradiction flagrante,
- l'opprobre s'est abattue sur le stockage d'eau gratuite gravitaire mais cette disgrâce a initié le remède des « bassines », financées sur fonds publics et pompant la nappe phréatique,
- gabegie des fonds publics pour tenter de sauver les migrateurs sur terre mais financements considérables de l'UE pour tous les extraire de la mer,
- aberration cynique de parler de biodiversité mais tout mettre en œuvre pour finir de la détruire durablement : défrichement des forêts primaires, éradication des espèces nourricières et des espèces protégées en mer (migrateurs, tortue, dauphin, thon, baleine...).

Utilisation de l'argent public : Bloom serait seule à tenter de savoir ?

La surpêche financée par l'UE aurait-elle un impact sur le déclin des migrateurs dans nos cours d'eau ?

Après plus de sept ans de bras de fer avec l'administration, BLOOM déplore qu'en France, il soit impossible d'avoir accès à l'information sur les subventions publiques versées à la pêche industrielle.

Il est de plus en plus scandaleux et insupportable :

- de reléguer aux ONG et aux journalistes la charge d'investiguer alors que l'Etat n'assume pas son devoir de contrôle de l'usage des fonds publics,
- de ne rien faire du tout pour mettre fin aux propos clivants en ne finançant plus par exemple les Fédérations aux postures outrancières : FNE et son principe univoque des « rivières sauvages » (alors qu'elles ont été aménagées par nécessité depuis des siècles), la calamité des fables du loup et du mouton, du cormoran et du poisson et de la nature « propriété exclusive » des randonneurs (prétendant en exclure les chasseurs)...

C'est la double peine pour les propriétaires / riverains : ils alimentent les finances publiques pour subventionner des « usagers » n'ayant jamais contribué à la gestion ni à l'entretien des millions d'hectares qu'ils entendent s'approprier ou mettre sous cloche.

Nous reproduisons le message de BLOOM :

« Depuis 2015, BLOOM a tout tenté pour obtenir ces données publiques essentielles pour mettre fin à la destruction de l'océan.

Nous avons multiplié les demandes à l'administration et les actions en justice pour obtenir la liste complète des bénéficiaires français du Fonds européen pour la pêche (FEP, 2007-2016). Malgré deux saisines favorables à BLOOM :

- la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs),
 - un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Paris et un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'État,
- nous n'avons toujours pas obtenu de fichier complet et exploitable permettant de connaître l'usage précis de l'argent public alloué au secteur de la pêche.*

Il est établi que la majorité des subventions publiques encouragent la surpêche et bénéficient à la pêche industrielle, première cause de destruction de l'océan. L'ONU avait fixé 2020 comme date-butoir pour éliminer les subventions néfastes au niveau mondial. Dans ce contexte, la rétention par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, la DPMA, d'informations critiques permettant d'identifier les catégories d'aides à éliminer en priorité en dit long sur la complicité des pouvoirs publics avec les acteurs de la pêche industrielle.

Parvenue au bout d'un cycle d'impuissance civique, BLOOM se tourne désormais vers la Cour des comptes, qui vient d'inaugurer une plateforme de participation citoyenne, pour demander à la juridiction financière de conduire un audit sur la gestion des données publiques par la DPMA. La plateforme de la Cour des comptes permet aux citoyens de voter pour leurs sujets d'enquête préférés. Si vous pensez comme nous qu'il est scandaleux que l'administration protège les pêches destructrices en retenant des informations qui devraient être publiques (...).

TRANSPARENCE ?

BLOOM demande à la Commission européenne d'ouvrir une enquête sur les fraudes des Pays-Bas.

BLOOM et six ONG (Client Earth, LIFE, Oceana, Our Fish, Environmental Justice Foundation et Défense des milieux aquatiques) ont demandé au Commissaire européen aux affaires maritimes et à la pêche, Virginijus Sinkevicius, l'ouverture d'une enquête administrative sur le contrôle de la pêche pélagique néerlandaise. Dans les faits, le système de contrôle défaillant des Pays-Bas encourage la fraude et la surpêche.

Lire l'actu sur notre site. Lire la lettre envoyée au Commissaire européen aux affaires maritimes et à la pêche ».